Calendrier des mises en place des bennes à déchets verts

Publication: mardi 16 janvier 2024 09:43

Affichages: 1202

Ci-joint le calendrier des mises en place des bennes à déchets verts :

Publication: mardi 16 janvier 2024 09:43

Affichages: 1202



DÉCHETS VERTS : LES ERREURS À ÉVITER POUR ÊTRE COLLECTÉS

Le type de déchets doit être conforme aux consignes

Pour rappel, les déchets acceptés sont : la tonte de pelouse, les fleurs fanées, les feuilles d'arbres et d'arbustes, tailles de branches d'arbres et d'arbustes.





Les déchets interdits sont :

- Les déchets alimentaires
- Tout types de contenant (jardinières, pot de fleurs etc.)
- Souches
- · Contenants type sac poubelle en plastique
- · Tous les déchets non végétaux : briques, gravats etc.



Les déchets doivent être déposés dans des contenants adaptés

Les contenantes autorisés sont : les sacs plastiques ouverts (50 litres maximum), les bacs de collecte, seaux, bassines, caissettes, poubelles rondes et tonneaux équipés de poignées (hauteur maximale autorisée des contenants : 0,80 mètre).



Les contenants interdits sont :

- · Le contenant sans poignée
- Les bacs à roulettes, les sacs jaunes de tri et les big bag
- Le vrac

Seulement trois sacs ou fagots autorisés par ramassage

Les fagots de branchages doivent être d'un mètre maximum, lié avec de la ficelle naturelle. Le poids par sac ou par fagot ne doit pas dépasser 8 kg.



INFOS SUR WWW.CCPAP.FR, RUBRIQUE "DÉCHETS MÉNAGERS"

Calendrier des mises en place des bennes à déchets verts

Publication: mardi 16 janvier 2024 09:43

Affichages: 1202

Plus d'informations : https://ccpap.fr/mes-services/gestion-des-dechets/la-collecte-des-dechets/